

REVENUS FÉVRIER 2023

- Aucun revenu de plus de 500 \$ enregistré pour ce mois.

DÉPENSES FÉVRIER 2023

Congrès

- Montant de 15 914,40 \$ en frais d'honoraires pour la planification et la gestion de l'événement.
- Montant de 1 162 \$ en frais de conception et de graphisme pour les outils de communication liés à l'événement.
- Montant de 19 509,63 \$ versé en dépôt en prévision de la tenue de l'événement à l'hôtel Le Germain de Charlevoix.

Conseil d'administration

- Montant de 868,70 \$ en frais de location de salles pour les réunions du CA tenues en février dernier au Sheraton Montréal.
- Montant de 1 147,17 \$ en frais de repas pour les réunions du CA de février.
- Montant de 1 849,85 \$ en frais techniques pour les réunions du CA de février.

Dépenses administratives

- Montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 5 389,32 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 1 300 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

Planification stratégique

- Montant de 537,50 \$ pour la facture finale liée aux honoraires de planification stratégique.

REVENUS MARS 2023

- Montant de 1 708,34 \$ en revenus de cotisations des membres.



DÉPENSES MARS 2023

Revue D.G.

- Montant de 3 800 \$ pour les honoraires professionnels de rédaction de la revue *Leader* du mois de mars.

Congrès

- Montant de 1 374,99 \$ pour le dépôt lié à l'animation musicale du banquet.
- Montant de 5 000 \$ pour le dépôt initial lié aux honoraires professionnels d'Estelle Métayer, conférencière.
- Montant de 2 250 \$ en frais d'honoraires de planification du congrès par l'animateur de l'événement.
- Montant de 858 \$ en frais de conception et de graphisme des outils de communications liés à l'événement.
- Montant de 742,50 \$ pour un dépôt effectué auprès du photographe de l'événement.

Conseil d'administration

- Montant de 7 950 \$ pour la réservation d'une table pour les administrateurs de l'ADGC au Gala de l'AMBAQ.

Dépenses administratives

- Montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 5 389,32 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 1 300 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

Fonds

- Montant de 1 000 \$ pour l'octroi d'une subvention conformément à la politique liée au fonds de développement de la fonction.



REVENUS AVRIL 2023

- Montant de 3 000 \$ en revenus de commandites pour le congrès.

DÉPENSES AVRIL 2023

Congrès

- Montant de 5 897,93 \$ en frais de décors.
- Montant de 15 914,40 \$ pour les honoraires de planification de l'événement.
- Montant de 12 057 \$ en frais de technique et de logistique.

Dépenses administratives

- Montant de 8 250 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 6 143,27 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie. À noter que le montant est plus élevé qu'habituellement puisqu'il comprend la prime annuelle liée à la CNESST.
- Montant de 3 400 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

Site internet - informatique

- Montant de 1 725 \$ en frais de soutien technique lié à l'implantation des suivis de cookies conformément à la Loi 25.

ÂGE DES COMPTES

Un montant de 308,99 \$ figure dans les comptes à recevoir, dont la totalité se trouve dans les 91 jours et plus. Des suivis sont en cours auprès des personnes concernées.

AUTRES INFORMATIONS

Au 30 avril, le pourcentage atteint des dépenses budgétées s'élève à 67 %. Un déficit de 26 884 \$ est budgété en fin d'année fiscale 2022-2023.